

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie  
d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

**Décision n° 6389 du 7 avril 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Marne**

NOR : INTJ1709430S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Marne,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 21774 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 (NOR : INTJ1630347S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> mai 2017 :

<b>Langelot</b> Sandrine	NIGEND : 236 655	NLS : 8 086 788
<b>Bancourt</b> Johan	NIGEND : 242 103	NLS : 8 095 473
<b>Didillon</b> Alban	NIGEND : 338 172	NLS : 8 106 462
<b>Gabriele</b> Jean-François	NIGEND : 244 300	NLS : 8 096 764
<b>Coette</b> Anne-Lise	NIGEND : 243 865	NLS : 8 096 651
<b>Létang</b> Maïté	NIGEND : 337 230	NLS : 8 106 358
<b>Duthilleux</b> Delphine	NIGEND : 247 946	NLS : 8 089 380

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 avril 2017.

*Le colonel, commandant adjoint de la région  
de gendarmerie d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine,  
commandant le groupement  
de gendarmerie départementale de la Marne,*  
O. COURTET